

l'exploitation concertée optimale de cette technique pleine de promesses. L'idéal serait de mettre au point un régime juridique international de la téléobservation qui, sans être trop prohibitif, mettrait en garde contre certains abus. Le Canada pense que ces propositions ouvriront la voie à de nouveaux progrès lors de la prochaine session du sous-comité.

### **Mesures internationales de lutte contre le terrorisme**

C'est en 1972, au lendemain de la tragédie des Jeux olympiques de Munich, que le terrorisme international a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette année-là, l'Assemblée a adopté une résolution créant un Comité du terrorisme international. Après s'être réuni une seule fois, en 1973, celui-ci n'a pu que constater son impuissance à accomplir un travail valable parce que ses attributions étaient beaucoup trop ambiguës. Par la suite, certaines délégations africaines et arabes opposant une farouche résistance à l'introduction de mesures internationales de lutte contre les actes de terrorisme, l'Assemblée générale a tacitement accepté de ne pas revenir sur cette question lors de ses sessions consécutives de 1973, 1974 et 1975.

En 1976 cependant, à la trente et unième session, un certain nombre de pays du tiers monde ont remis la question sur le tapis en présentant une résolution demandant de donner un nouvel essor au Comité du terrorisme international. Bien qu'il en fasse lui-même partie, le Canada a voté contre la résolution en alléguant qu'elle pourrait servir à justifier certains actes de terrorisme. D'autre part, les attributions du nouveau comité demeuraient tout aussi ambiguës et peu satisfaisantes que celles de l'ancien. C'est pourquoi le Canada doutait fort qu'à sa réunion de mars 1977 à New York, le Comité parvienne à s'entendre sur des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme international; il veillerait cependant à ce que les décisions qu'on y prendrait soient conformes au droit international déjà établi à ce sujet, notamment aux conventions de Tokyo, de La Haye et de Montréal sur les

détournements aériens et à la convention de Vienne sur la protection des diplomates.

Si l'avenir ne semblait rien réserver d'encourageant pour le Comité du terrorisme international, la trente et unième session a, par contre, été témoin d'une initiative prometteuse de la part de l'Allemagne de l'Ouest: ce pays fit, en effet, une proposition visant à créer un comité chargé d'élaborer une convention internationale contre la prise d'otages. Favorable à cette idée, le Canada a d'ailleurs coparrainé la résolution ouest-allemande qui la présentait.

C'est finalement une version modifiée de cette résolution que l'Assemblée a adoptée par *consensus* après de longues discussions dans les couloirs. Le Comité, qui doit se réunir à Genève au mois d'août 1977, a été prié de faire tout son possible pour présenter son projet de convention de façon que l'Assemblée générale ait le temps de l'étudier au cours de sa prochaine session.

Le Canada, qui a coparrainé la résolution ouest-allemande instituant le Comité, espère que ce dernier aboutira à des résultats concrets, sinon à court terme, du moins à long terme, et ce malgré les ambiguïtés du mandat dont il a été investi.

### **Droit international humanitaire en période de conflit armé**

La *Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international applicable dans les conflits armés* (qui a pour objet d'ajouter deux protocoles aux conventions de Genève de 1949 sur la protection des victimes de guerre) a tenu sa troisième session à Genève d'avril à juin.

En 1974, lors de sa première session, elle s'était occupée surtout d'établir un règlement intérieur, de former des comités de rédaction, et n'avait adopté que sept articles. Lors de la deuxième, en 1975, elle a été beaucoup plus productive puisqu'elle a adopté en comités de travail, le plus souvent par *consensus*, plus de soixante-dix articles des deux projets de protocole. La troisième session, qui devait être la dernière, a permis de résoudre plusieurs difficultés laissées en suspens lors des deux premières. Un certain nombre de questions épi-